

Strasbourg, 02/03/07

CAHDI (2007) 1

**COMITE D'EXPERTS SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC  
(CAHDI)**

**33<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 22-23 mars 2007**

**DECISIONS DU COMITE DES MINISTRES CONCERNANT LE CAHDI**

Document du Secrétariat  
préparé par la Direction Générale des Affaires Juridiques

## **1. CM/Del/Dec(2006)974/1.6F / 2 octobre 2006**

### **Suivi du Plan d'action du Troisième Sommet : Message du Comité des Ministres aux comités œuvrant dans le cadre de la coopération intergouvernementale du Conseil de l'Europe**

Les Délégués

1. adoptent le message du Comité des Ministres aux comités œuvrant dans le cadre de la coopération intergouvernementale du Conseil de l'Europe concernant le suivi du Plan d'action du Troisième Sommet, tel qu'il figure à l'Annexe 2 **[voir ci-dessous]** du présent volume de Décisions ;
2. invitent le Secrétaire Général à faire parvenir ce message à l'ensemble des comités concernés et à donner les instructions nécessaires au Secrétariat pour que les suites appropriées y soient données ;
3. invitent leur Président à transmettre ce message à l'Assemblée parlementaire, au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et à la Conférence des OING bénéficiant du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, pour information.

### **Message du Comité des Ministres aux comités œuvrant dans le cadre de la coopération intergouvernementale du Conseil de l'Europe**

*(adopté par le Comité des Ministres le 27 septembre 2006, lors de la 974e réunion des Délégués des Ministres)*

Le 28 septembre 2005, le Comité des Ministres a adopté un message à l'intention de l'ensemble des comités œuvrant dans le cadre de la coopération intergouvernementale, dans lequel il :

- soulignait que la mise en œuvre des décisions prises lors du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, telles que reflétées dans la Déclaration de Varsovie et le Plan d'action qui l'accompagne, constituait la première priorité politique du Comité des Ministres (et du Conseil de l'Europe dans son ensemble) pour les mois et les années à venir ;
- demandait à l'ensemble des comités concernés de prendre la part qui leur revient dans la mise en œuvre du Plan d'action, selon leurs domaines de compétence respectifs, en adaptant dès l'année 2006 leurs priorités à celles du Plan d'action, compte tenu des contraintes budgétaires, et en informant le Comité des Ministres – via ses groupes de rapporteurs compétents – des mesures prises et des actions menées à cet égard ;
- notait l'engagement du Secrétaire Général de donner la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action et de continuer à centrer l'activité du Secrétariat dans son ensemble sur cet objectif ;
- exprimait sa confiance quant à la coopération et l'engagement de ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe, en particulier l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, pour mener à bien le défi collectif que constitue la mise en œuvre rapide et effective des décisions du Troisième Sommet.

Depuis septembre 2005, le Comité des Ministres a mis l'accent sur un certain nombre de questions prioritaires pour lesquelles les enjeux politiques étaient particulièrement importants et l'attente de résultats la plus forte. Il s'agit de : la consolidation du système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe; les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ; le renforcement de l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance ; le développement du dialogue interculturel ; l'intensification du processus

de réformes internes destinées à rendre le fonctionnement de l'Organisation plus efficace et plus transparent. Pour autant, il n'a pas perdu de vue l'importance de progresser dans la réalisation des décisions du Sommet dans leur ensemble, et en particulier son objectif fondamental de préserver et de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit.

Dans cette perspective, le Comité des Ministres a décidé de préparer, pour la 117e Session ministérielle en mai 2007, un rapport d'ensemble sur la mise en oeuvre des décisions du Sommet. Il invite en conséquence les comités directeurs et les comités d'experts œuvrant dans le cadre de la coopération intergouvernementale à contribuer, avec l'assistance du Secrétariat, à la préparation de ce rapport, en intensifiant leurs activités de mise en oeuvre du Plan d'action et en fournissant les informations pertinentes sur ce qui a été, est et sera fait pour contribuer à la réalisation de cet objectif fondamental. A cet égard, il attend notamment des comités directeurs et des comités d'experts qu'ils évaluent de manière critique le travail réalisé ces dernières années, notamment en termes de pertinence (adéquation avec les valeurs fondamentales de l'Organisation) et de valeur ajoutée (en soi et par rapport aux travaux d'autres organisations internationales ou d'autres comités du Conseil de l'Europe).

Les contributions devront être adressées au Comité des Ministres au cours du 1er trimestre 2007, en temps utile (en fonction du calendrier de ses Groupes de rapporteurs et/ou de travail) pour qu'elles soient examinées par les groupes subsidiaires compétents du Comité des Ministres en vue de leur transmission au Comité de Suivi du Troisième Sommet, chargé de la préparation du rapport à la 117e Session ministérielle.

La « feuille de route » pour le suivi du Plan d'action du Troisième Sommet, telle que mise à jour à la lumière des développements intervenus depuis septembre 2005, est jointe en annexe.

#### *Annexe*

#### **Feuille de route pour la mise en oeuvre du Plan d'action**

#### **I – PROMOUVOIR LES VALEURS FONDAMENTALES COMMUNES : DROITS DE L'HOMME, ETAT DE DROIT ET DEMOCRATIE**

<b>Points du Plan d'action</b>	<b>Procédures<sup>1</sup> Calendrier</b> /
<p><b>1. Garantir l'efficacité permanente de la Convention européenne des Droits de l'Homme</b></p> <p>Nous garantirons l'efficacité à long terme de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous les moyens appropriés. A cette fin, nous donnerons à la Cour européenne des Droits de l'Homme le soutien nécessaire et nous mettrons en oeuvre toutes les mesures de réforme adoptées à la 114e Session du Comité des Ministres, en mai 2004, conformément à toutes les modalités prévues. Ceci inclut, comme prévu, la ratification du Protocole n° 14 à la Convention, qui est essentielle pour assurer l'efficacité future de la Convention européenne des Droits de l'Homme.</p> <p>Au niveau national, nous veillerons à ce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'existent dans tous les Etats membres des mécanismes appropriés et efficaces permettant de vérifier la compatibilité de</li> </ul>	<p>CM-SUIVI3, GR-H CL-CEDH CDDH</p>

<sup>1</sup> S'agissant du Comité des Ministres et de ses groupes subsidiaires, les structures indiquées sont celles actuellement existantes. Une mise à jour devra être effectuée si les propositions de réformes en cours de discussion sont adoptées.

<p>la législation et de la pratique administrative internes avec la Convention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que des recours internes efficaces soient à la disposition de quiconque pouvant arguer d'une violation de la Convention à son égard ;</li> <li>- qu'une formation adéquate relative aux normes de la Convention soit pleinement intégrée à l'enseignement universitaire et à la formation professionnelle ; en conséquence, nous décidons de lancer un programme européen pour l'éducation aux droits de l'homme des membres des professions juridiques, et nous lançons un appel aux Etats membres pour qu'ils contribuent à sa mise en œuvre.</li> </ul> <p>Le Comité des Ministres examinera la mise en œuvre de ces mesures de façon régulière et transparente.</p>	<p>Mai 2007 (rapport à la 117e Session du CM) 2e semestre 2007 (rapport de mi-parcours programme HELP)</p>
<p>Nous mettons en place un Groupe de sages pour examiner la question de l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la CEDH, y compris les effets initiaux du Protocole n° 14 et des autres décisions prises en mai 2004. Nous leur demandons de présenter, dès que possible, des propositions allant au-delà de ces mesures, tout en conservant la philosophie de base qui sous-tend la CEDH.</p>	<p>CM-SUIVI3 Groupe de Sages</p> <p>Fin 2006 (rapport final)</p>
<p>Nous soulignons que tous les Etats membres doivent accélérer et exécuter intégralement les arrêts de la Cour. Nous chargeons le Comité des Ministres d'élaborer et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour y parvenir, en particulier pour ce qui concerne les arrêts mettant en évidence des problèmes structurels y compris ceux de nature répétitive.</p>	<p>CM (réunions DH) CDDH</p>

<b>Points du Plan d'action</b>	<b>Procédures / Calendrier</b>
<p><b>2. Protéger et promouvoir les droits de l'homme à travers les autres institutions et mécanismes du Conseil de l'Europe</b></p> <p>En tant que principale instance oeuvrant à la protection et la promotion des droits de l'homme en Europe, le Conseil de l'Europe – à travers ses divers mécanismes et institutions – jouera un rôle dynamique pour protéger le droit des individus et promouvoir l'engagement inappréciable des organisations non gouvernementales dans la défense active des droits de l'homme.</p>	<p>CM / GR-H CDDH</p>
<p>Nous nous engageons à consolider l'institution du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, qui a prouvé son efficacité, en lui fournissant les moyens nécessaires pour qu'il remplisse ses fonctions, à la lumière notamment de l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.</p>	<p>CM Commissaire DH</p>
<p>Nous continuerons à soutenir le Comité européen de prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) et le rôle unique qu'il joue, à travers ses visites dans les lieux de détention, dans l'amélioration des conditions des personnes détenues. Nous demandons également une mise à jour régulière des Règles</p>	<p>CM / GR-H CPT CDPC</p>

<p>pénitentiaires européennes en vue de constituer une base pour l'élaboration de normes concernant les prisons. Le Conseil de l'Europe assistera les Etats membres pour leur mise en œuvre.</p>	
<p>Nous intensifierons la lutte contre le racisme, les discriminations et toutes les formes d'intolérance, ainsi que contre les tentatives visant à justifier le nazisme. Nous doterons par conséquent la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) des moyens nécessaires à mener ses travaux, en coopération étroite avec les autorités et institutions nationales ainsi que la société civile dans les Etats membres. Nous saluons le rôle joué par l'ECRI dans l'identification de bonnes pratiques, ainsi que ses recommandations de politique générale, et nous décidons de donner à celles-ci une large diffusion. Nous veillerons à la coordination de ses activités avec celles menées en la matière par l'Union européenne, l'OSCE et d'autres organisations internationales pertinentes.</p>	<p>CM / GR-H, GR-EXT ECRI  CMJ (Campagne jeunesse)</p>
<p>Nous rappelons la décision prise lors du Sommet de Strasbourg d'« intensifier la coopération en ce qui concerne la protection de toutes les personnes appartenant à des minorités nationales ». Les bouleversements de l'histoire européenne ont montré à quel point la protection des minorités nationales est essentielle pour le maintien de la paix et pour le développement de la stabilité démocratique. Une société qui s'estime pluraliste doit permettre la préservation et le développement de ses identités minoritaires, qui constituent une source d'enrichissement pour nos sociétés. Nous encourageons donc la poursuite des activités du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités, particulièrement par le biais de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, et pour la protection des langues régionales à travers la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.</p>	<p>CM / GR-H et GR-J Mécanismes de contrôle de la Convention-cadre minorités et de la Charte des langues régionales ou minoritaires CDDH</p>

Points du Plan d'action	Procédures / Calendrier
<p><b>3. Consolider la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit dans les Etats membres</b></p> <p>Nous œuvrerons pour réaliser notre objectif commun de promouvoir, dans l'intérêt de tous nos citoyens, une démocratie et une gouvernance de la plus haute qualité sur les plans national, régional et local, et nous poursuivrons notre combat permanent contre toutes les formes de totalitarisme.</p> <p>Nous décidons, dans le cadre des structures existantes de l'Organisation dans son ensemble, de :</p>	<p>CM / GR-DEM</p>
<p>- mettre en place un Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie pour renforcer la démocratie, les libertés politiques et la participation des citoyens, en gardant à l'esprit – entre autres – les conclusions de la Conférence de Barcelone du 17 au 19 novembre 2004. Ce forum sera ouvert à tous les Etats membres et à la société civile, représentés par des décideurs, des fonctionnaires, des acteurs de terrain ou des universitaires. Il permettra des échanges d'idées, d'informations et d'exemples de meilleures pratiques, ainsi que des discussions sur des actions futures éventuelles. Le Forum agira en étroite coopération avec la Commission de Venise et d'autres</p>	<p>CM-SUIVI3 / GR-DEM Comité consultatif sur le Forum pour l'avenir de la démocratie</p> <p>Octobre 2006 (2e réunion plénière du Forum, Moscou) Juin 2007 (3e réunion plénière du Forum, Suède) 2008 (4e réunion plénière du</p>

instances pertinentes du Conseil de l'Europe en vue de renforcer, par sa réflexion et ses propositions, les travaux de l'Organisation dans le domaine de la démocratie ;	Forum, Espagne) 2009 (5e réunion plénière du Forum, Ukraine) 2010 (6e réunion plénière du Forum, Arménie)
<p>- poursuivre, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la coopération intergouvernementale en matière de démocratie et de bonne gouvernance à tous les niveaux ;</p> <p>- développer encore la coopération transfrontalière, en tant que de besoin, et les normes relatives à la démocratie et à la bonne gouvernance, y compris le bon fonctionnement de nos fonctions publiques ;</p>	<p>CM / GR-DEM, GR-J et TC-LARC GT-TRANSREG CDLR APCE Congrès</p> <p>Fin 2006 (rapport final du GT-TRANSREG)</p>
- prendre les mesures nécessaires, y compris en établissant au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe un centre d'expertise sur la réforme des pouvoirs locaux, pour mettre en œuvre l'Agenda pour une bonne gouvernance locale et régionale, adopté à la 14e session de la Conférence des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales (Budapest, 24-25 février 2005), en promouvant des normes et des bonnes pratiques et en assistant les Etats membres à se doter des capacités nécessaires aux niveaux local et régional, en étroite coopération avec le Congrès ;	TC-LARC CDLR Congrès
- intensifier la participation des ONG aux activités du Conseil de l'Europe, en tant qu'élément essentiel de la contribution de la société civile à la transparence et à la responsabilité d'un gouvernement démocratique.	CM / TC-ONG Conférence des OING CDCJ

<b>Points du Plan d'action</b>	<b>Procédures / Calendrier</b>
Nous réitérons notre engagement à garantir et à promouvoir la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias, qui constituent un élément-clé de la démocratie. Nous attachons donc une importance particulière aux travaux conduits dans ce domaine par le Conseil de l'Europe, et nous soutenons pleinement la Déclaration et le Plan d'action adoptés à la 7e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse (Kiev, 10 et 11 mars 2005). Nous encourageons la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE dans ce domaine.	CM / GR-H, GR-DEM CDMC
Une participation égale des femmes et des hommes est un élément crucial de la démocratie. Nous confirmons donc notre engagement à parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Nous renforcerons l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes dans les politiques nationales, élaborerons des lignes directrices et des méthodes pour la poursuite des progrès de l'égalité entre les femmes et les hommes, encouragerons la mise en place de dispositifs nationaux pour promouvoir l'égalité et intensifierons l'application de la Plate-forme d'action de Pékin des Nations Unies.	CM / TC-EG CDEG
Nous demandons à tous les Etats membres de faire usage des avis et de l'assistance de la Commission pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) pour perfectionner les normes européennes, en particulier dans le domaine du fonctionnement des institutions démocratiques et du droit électoral. Pour assurer l'application des normes européennes au niveau national, elle devrait intensifier sa	CM / GR-J, GR-DEM Commission de Venise

coopération avec les cours constitutionnelles et les juridictions de compétence équivalente qui jouent un rôle fondamental à cet égard.	
Nous ferons pleinement usage du potentiel normatif du Conseil de l'Europe et promouvoir la mise en œuvre et le développement des instruments juridiques et mécanismes de coopération juridique, en gardant à l'esprit les conclusions de la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice (Helsinki, 7-8 avril 2005).	CM / GR-J CDCJ CDPC
Nous décidons de développer les fonctions d'évaluation et d'assistance de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et de faire bon usage des avis émis par le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) afin d'aider les Etats membres à rendre la justice avec équité et rapidité et à développer des mesures alternatives de règlement des litiges.	CM / GR-J CEPEJ + CCJE CDCJ
Le droit de la nationalité sous tous ses aspects, y compris la promotion de l'acquisition de la citoyenneté, ainsi que le droit de la famille sont des points d'attention du Conseil de l'Europe. Le Conseil, comme organisation internationale appropriée, continuera à développer son action dans ces domaines du droit.	CM / GR-J CDCJ
<p><b>4. Assurer le respect des engagements souscrits par les Etats membres et promouvoir le dialogue politique</b></p> <p>Le Conseil de l'Europe est une tribune politique d'envergure européenne qui rassemble les Etats membres engagés dans la promotion du débat démocratique et de l'état de droit.</p>	

<b>Points du Plan d'action</b>	<b>Procédures / Calendrier</b>
Nous poursuivrons nos efforts communs visant à assurer le strict respect des engagements des Etats membres vis-à-vis des normes communes auxquelles ils ont souscrit. Il faudra continuer à mettre en place des normes dans le domaine de la justice et dans d'autres domaines pertinents du droit, ainsi que des processus de suivi non discriminatoires, afin d'aider les Etats membres à résoudre leurs problèmes et à développer leurs ordres juridiques. Le suivi doit être accompagné, en tant que de besoin, par l'assistance et le soutien technique du Conseil de l'Europe. Nous encourageons, à cet égard, la poursuite de la coopération en matière de formation des magistrats et des forces de l'ordre.	CM / GR-DEM + réunions monitoring CDCJ
Le Conseil de l'Europe devrait continuer à développer un dialogue fructueux au sein de son Comité des Ministres et de son Assemblée parlementaire. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe doit continuer à promouvoir la démocratie locale et la décentralisation, en tenant compte des modes d'organisation internes des pays concernés, de manière à atteindre tous les niveaux de la société européenne. Le dialogue politique devrait exploiter le potentiel qu'a l'Organisation de promouvoir la compréhension mutuelle entre ses Etats membres, renforçant ainsi l'unité de l'Europe et contribuant à l'engagement de construire une Europe sans clivages.	CM / GR-DEM APCE Congrès
A cette fin, le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Union européenne, continuera à promouvoir des échanges de bonnes pratiques concernant la libre circulation des personnes, en vue	CM / GR-J CDCJ

d'améliorer encore les contacts et les échanges entre les Européens sur l'ensemble du continent.	
<p><b>5. Elargir le rôle de la Banque de développement du Conseil de l'Europe</b></p> <p>Nous demandons à la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), tout en confirmant son action traditionnelle en faveur des populations en détresse et de la cohésion sociale, de faciliter également, par ses moyens d'intervention propres, la mise en œuvre des politiques qui visent à la consolidation de la démocratie, à la promotion de l'état de droit et au respect des droits de l'homme, notamment dans le domaine de la formation des magistrats, des administrateurs et d'autres acteurs de la vie publique, ainsi que de l'organisation, du fonctionnement et des infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.</p>	CEB

## II – RENFORCER LA SECURITE DES CITOYENS EUROPEENS

Points du Plan d'action	Procédures / Calendrier
<p><b>1. Combattre le terrorisme</b></p> <p>Nous condamnons fermement le terrorisme qui constitue une menace et un défi majeur pour nos sociétés et nécessite une réponse forte et unie de la part de l'Europe comme partie intégrante de l'action mondiale menée sous la direction des Nations Unies. Nous accueillons avec satisfaction la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, ouverte à la signature pendant le Sommet, et nous attirons l'attention sur les autres instruments et documents élaborés jusqu'à présent par le Conseil de l'Europe pour combattre le terrorisme. Nous appelons tous les Etats membres à respecter les droits de l'homme et à protéger les victimes dans leur lutte contre ce fléau, conformément aux lignes directrices mises au point par le Conseil de l'Europe en 2002 et 2005 respectivement.</p> <p>Nous identifierons d'autres mesures ciblées pour lutter contre le terrorisme et assurerons une étroite coopération et coordonnerons nos efforts communs contre le terrorisme avec d'autres organisations internationales, en particulier les Nations Unies.</p>	CM-SUIVI3, GR-J et GR-H CODEXTER COSTER CDPC CDDH CDCJ
<p><b>2. Combattre la corruption et le crime organisé</b></p> <p>Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) a prouvé son efficacité. Nous exhortons de ce fait les Etats membres qui n'y ont pas adhéré à le faire dès que possible et à ratifier les Conventions sur la corruption en matière civile et pénale. La corruption étant un phénomène mondial, le Conseil de l'Europe intensifiera sa coopération avec l'OCDE et les Nations Unies afin de combattre ce fléau au niveau global. L'augmentation du nombre de membres du GRECO et son élargissement à des Etats non membres du Conseil de l'Europe contribueraient à la réalisation de cet objectif.</p>	CM-SUIVI3, GR-J GRECO

<p>Nous saluons aussi les travaux entrepris par le dispositif MONEYVAL (mécanisme de suivi des mesures prises contre le blanchiment), y compris en matière de financement du terrorisme. Le développement de ses liens avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), sous l'égide de l'OCDE, doit être poursuivi.</p> <p>Nous nous félicitons de la révision de la Convention de 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et de l'ouverture à la signature de la Convention révisée lors du Sommet. Nous appelons à sa signature et à sa ratification.</p> <p>Le Conseil de l'Europe poursuivra la mise en œuvre de ses programmes d'assistance technique pour les Etats membres intéressés. Il soutiendra également le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le crime organisé transnational et le trafic de drogue.</p>	<p>CM-SUIVI3, GR-J MONEYVAL CDPC</p>
--	--

Points du Plan d'action	Procédures Calendrier /
<p><b>3. Combattre la traite des êtres humains</b></p> <p>Nous condamnons fermement la traite des êtres humains qui porte atteinte à l'exercice des droits de l'homme et qui constitue une offense à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine. Nous nous félicitons de l'ouverture à la signature, lors du Sommet, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et nous appelons à sa ratification la plus large possible et à son entrée en vigueur rapide. Ceci constitue une étape majeure dans la lutte contre la traite. La Convention renforcera la prévention de la traite, la poursuite effective de ceux qui en sont responsables et la protection des droits de l'homme de ceux qui en sont victimes. Le mécanisme indépendant de suivi mis en place par la convention garantira sa mise en œuvre effective par les parties contractantes. Nous assurerons une étroite coopération entre le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'Union européenne et l'OSCE dans ce domaine.</p>	<p>CM-SUIVI3, TC-EG Comité suivi GRETA (après entrée en vigueur de la Convention)</p>
<p><b>4. Combattre la violence contre les femmes</b></p> <p>Le Conseil de l'Europe prendra des mesures pour combattre la violence contre les femmes, y compris la violence domestique. Il mettra en place une « task force » chargée d'évaluer les progrès accomplis au niveau national et d'établir des instruments destinés à quantifier les développements observés au niveau paneuropéen en vue de formuler des propositions d'action. Une campagne paneuropéenne pour combattre la violence contre les femmes, y compris la violence domestique, sera préparée et mise en œuvre en étroite coopération avec d'autres acteurs européens et nationaux y compris les ONG.</p>	<p>TC-EG CDEG Task Force</p> <p>Fin 2006 et au-delà (campagne pour combattre la violence contre les femmes)</p>
<p><b>5. Combattre la cybercriminalité et consolider les droits de l'homme dans la Société de l'information</b></p>	

<p>Nous confirmons l'importance du respect des droits de l'homme dans la Société de l'information, en particulier la liberté d'expression et d'information et le droit au respect de la vie privée.</p> <p>Le Conseil de l'Europe développera plus avant les principes et lignes directrices destinés à assurer le respect des droits de l'homme et la primauté du droit dans la société de l'information. Il s'attaquera aux défis posés par l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) en vue de garantir la protection des droits de l'homme contre les violations résultant d'un usage abusif des TIC.</p> <p>Nous prendrons également des initiatives pour que nos Etats membres exploitent les possibilités offertes par la société de l'information. A cet effet, le Conseil de l'Europe étudiera la manière dont les TIC peuvent faciliter la réforme et la pratique de la démocratie. Le Conseil de l'Europe poursuivra aussi ses travaux relatifs aux enfants dans la société de l'information, notamment en ce qui concerne le développement de leur culture médiatique et leur protection contre les contenus nocifs.</p> <p>Nous condamnons toute utilisation des TIC à des fins criminelles. Nous appelons par conséquent tous les Etats membres à signer et à ratifier la Convention sur la cybercriminalité et à considérer la signature de son Protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, qui est le premier instrument international contraignant en la matière.</p>	<p>CM / GR-J CDMC CDPC Comité Convention cybercriminalité</p> <p>2005-2007 (Projet triennal « Bonne gouvernance dans la société de l'information »)</p>
---	---

<b>Points du Plan d'action</b>	<b>Procédures / Calendrier</b>
<p><b>6. Promouvoir l'éthique en biomédecine</b></p> <p>Le Conseil de l'Europe poursuivra ses travaux de référence dans le domaine de la bioéthique. Nous encourageons la signature du protocole sur les transplantations, l'adoption de dispositions conformes aux recommandations sur la xénotransplantation et la poursuite de travaux sur l'application de tests génétiques en dehors du domaine médical, qui entraînent des discriminations dans l'accès à l'emploi et aux assurances.</p>	<p>CM / GR-J CDBI</p>
<p><b>7. Promouvoir le développement durable</b></p> <p>Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Le Conseil de l'Europe continuera donc, sur la base des instruments existants, à développer et à soutenir des politiques intégrées dans les domaines de l'environnement, du paysage, de l'aménagement du territoire ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles, dans une perspective de développement durable.</p>	<p>CM / GR-C CDPAT CO-DBP STRA-CO STRA-REP T-PVS CEMAT</p>

### III – CONSTRUIRE UNE EUROPE PLUS HUMAINE ET PLUS INCLUSIVE

Nous sommes convaincus que la cohésion sociale, ainsi que l'éducation et la culture, sont des vecteurs essentiels pour l'enracinement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe dans nos sociétés et pour la sécurité à long terme des Européens. Le Conseil de l'Europe promouvra donc un modèle de culture démocratique, étayant la loi et les institutions et impliquant activement la société civile et les citoyens.

Points du Plan d'action	Procédures / Calendrier
<p><b>1. Garantir la cohésion sociale</b></p> <p>Le Conseil de l'Europe intensifiera son action dans le domaine de la politique sociale en s'appuyant sur la Charte sociale européenne et d'autres instruments pertinents. La tâche essentielle est de définir en commun des remèdes et des solutions qui puissent s'avérer efficaces dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, assurer un accès équitable aux droits sociaux et protéger les groupes vulnérables. En tant que forum de coopération paneuropéenne, le Conseil de l'Europe élaborera des recommandations et favorisera les échanges de pratiques optimales en la matière, tout en renforçant son assistance aux Etats membres.</p>	<p>CM / GR-SOC et GR-H CDCS Comités Charte sociale</p>
<p>Nous chargeons le Comité des Ministres de désigner une « task force » de haut niveau qui aura pour tâche de passer en revue la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de cohésion sociale au 21<sup>e</sup> siècle, en tenant compte de l'acquis de l'Organisation dans ce domaine. Les politiques visant à promouvoir la cohésion sociale doivent tenir compte des défis posés par le vieillissement de la population et d'autres développements économiques et sociaux.</p>	<p>CM-SUIVI3, GR-SOC Task Force de haut niveau CDCS CDMG CDSP Accord partiel santé publique (CD-P-SP, CD-P-RR)</p> <p>Novembre 2007 (rapport final de la task force de haut niveau)</p>

Points du Plan d'action	Procédures / Calendrier
<p>Nous sommes convenus que la protection de la santé en tant que droit social est une condition essentielle de la cohésion sociale et de la stabilité économique. Nous soutenons la mise en œuvre de l'approche stratégique intégrée du Conseil de l'Europe en matière de santé et d'activités qui y sont reliées. En particulier, les travaux sur l'accès équitable à une santé de qualité appropriée et à des services qui répondent aux besoins de la population de nos Etats membres seront intensifiés. L'identification de normes pour des soins centrés sur le bien-être du patient sera une composante essentielle de cette activité.</p>	<p>CM / GR-SOC CDSP</p>
<p>Nous confirmons notre engagement à lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'insécurité dont les communautés Roms sont victimes en Europe, et à promouvoir l'égalité pleine et effective de celles-ci.</p>	<p>CM / GR-SOC, GR-EXT CDMG Forum Roms</p>

<p>Nous nous attendons à ce que le Forum européen des Roms et Gens du voyage permette aux Roms et aux Gens du voyage de s'exprimer avec le soutien actif du Conseil de l'Europe. Des mesures seront prises pour établir une coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE en la matière.</p>	
<p>Nous consoliderons l'action du Conseil de l'Europe concernant les questions de handicap et nous soutenons l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action décennal ayant pour but d'accomplir des progrès décisifs dans l'égalisation des droits en faveur des personnes handicapées.</p>	<p>CM / GR-SOC Accord partiel santé publique [CAHPAH]</p>
<p><b>2. Edifier une Europe pour les enfants</b></p> <p>Nous sommes décidés à promouvoir de manière effective les droits de l'enfant et à nous conformer pleinement aux obligations de la Conventions des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Une approche intégrée des droits de l'enfant sera mise en œuvre à travers toutes les activités du Conseil de l'Europe, et une coordination effective des activités liées à l'enfance devra être assurée au sein de l'Organisation.</p> <p>Nous prendrons des mesures spéciales pour éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Nous décidons en conséquence de lancer un programme d'action triennal concernant les dimensions sociale, juridique, éducationnelle et de santé des différentes formes de violence à l'égard des enfants. Pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants, nous élaborerons également des mesures – y compris le cas échéant des instruments juridiques et nous impliquerons la société civile dans ce processus. La coordination des travaux avec les Nations Unies est essentielle dans ce domaine, notamment en relation avec le suivi du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.</p>	<p>CM-SUIVI3, en liaison avec GR-SOC, GR-J, GR-H et GR-C CDPC CDCS CD-ED</p> <p>2006 à 2008 (Programme d'action triennal pour les enfants)</p>
<p><b>3. Education : promouvoir la citoyenneté démocratique en Europe</b></p> <p>Les tâches de construire une société fondée sur la connaissance et de promouvoir une culture démocratique auprès de nos citoyens exigent des efforts accrus du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation en vue d'assurer l'accès à l'éducation pour tous les jeunes à travers l'Europe, d'en améliorer la qualité et de promouvoir, entre autres, une éducation d'ensemble aux droits de l'homme.</p>	<p>CM / GR-C</p>
<p><b>Points du Plan d'action</b></p>	<p><b>Procédures Calendrier</b> /</p>
<p>Nous tirerons pleinement profit de l'occasion donnée par l'« Année européenne de l'éducation à la citoyenneté démocratique » pour renforcer la sensibilisation du public vis-à-vis des normes et valeurs européennes. Le Conseil de l'Europe s'appuiera sur ses travaux</p>	<p>CM / GR-C CDED CDHER</p>

<p>relatifs à l'apprentissage des langues et la reconnaissance des qualifications et des diplômes. Il continuera de jouer un rôle important dans le processus de Bologne qui vise à créer un espace européen d'enseignement supérieur d'ici 2010. Il promouvra activement la coopération et la mise en place de réseaux en matière d'éducation ainsi que les échanges d'étudiants à tous les niveaux.</p> <p>Le Conseil de l'Europe renforcera toutes les possibilités de formation des éducateurs dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté démocratique, des droits de l'homme, de l'histoire et de l'éducation interculturelle. Il promouvra des programmes et des échanges interculturels appropriés au niveau des écoles secondaires, à la fois en Europe et avec les pays voisins.</p>	
<p>Par ailleurs, le Conseil de l'Europe développera encore son réseau d'écoles d'études politiques en vue de promouvoir les valeurs européennes fondamentales parmi les jeunes générations.</p>	CM / GR-DEM
<p><b>4. Développer la coopération en matière de jeunesse</b></p> <p>Nous intensifierons nos efforts visant à rendre les jeunes capables de participer activement aux processus démocratiques pour qu'ils puissent contribuer à la promotion de nos valeurs fondamentales. Les Centres européens de la Jeunesse du Conseil de l'Europe et son Fonds européen pour la Jeunesse constituent des instruments importants à cet effet. Nous veillerons à ce que toutes les activités de l'Organisation intègrent une perspective de jeunesse. Afin de favoriser la diversité, l'inclusion et la participation à la vie de la société, nous décidons de lancer une campagne paneuropéenne de jeunesse, dans l'esprit de la « Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance » (1995).</p> <p>Le Conseil de l'Europe développera encore la position unique qu'il occupe dans le domaine de la jeunesse. Il continuera à apporter son assistance aux Etats membres pour le développement d'instruments politiques au niveau national et local et promouvra activement les échanges de jeunes et la mobilité des jeunes en Europe.</p>	<p>CM/GR-C CMJ</p> <p>juin 2006 à septembre 2007 (Campagne de jeunesse)</p>
<p><b>5. Protéger et promouvoir la diversité culturelle</b></p> <p>Le respect et la promotion de la diversité culturelle sur la base des valeurs du Conseil de l'Europe sont des conditions essentielles du développement de sociétés fondées sur la solidarité. Le Conseil de l'Europe développera donc des stratégies de gestion et de promotion de la diversité culturelle assurant en même temps la cohésion de nos sociétés. Il soutiendra l'adoption par l'Unesco d'une Convention sur la diversité culturelle.</p> <p>Nous favoriserons le dialogue sur le rôle de la culture dans l'Europe contemporaine et définirons des moyens de soutenir la diversité et la création artistique, en défendant la culture conçue comme un vecteur de valeurs. Des mesures seront prises pour faciliter l'accès aux réalisations et au patrimoine culturels en promouvant les activités et échanges culturels.</p>	<p>CM / GR-C CDCULT CDPAT</p>

Points du Plan d'action	Procédures / Calendrier
<p><b>6. Développer le dialogue interculturel</b></p> <p>Nous encouragerons systématiquement le dialogue interculturel et interreligieux, sur la base des droits humains universels, comme moyen de promouvoir la prise de conscience, la compréhension, la réconciliation et la tolérance, de prévenir les conflits et d'assurer l'intégration et la cohésion de la société. L'implication active de la société civile dans ce dialogue, dans lequel les hommes comme les femmes devraient pouvoir participer sur un pied d'égalité, doit être assurée. Les problèmes des minorités culturelles et religieuses se traitent souvent le mieux au niveau local. C'est pourquoi nous demandons au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe de s'impliquer activement et de promouvoir des pratiques optimales en la matière.</p> <p>Nous renforcerons la coopération et la coordination aussi bien au sein du Conseil de l'Europe qu'avec d'autres organisations régionales et internationales. Un coordonnateur pour le dialogue interculturel sera nommé à cet effet au sein du Conseil de l'Europe pour superviser en coopération avec les structures existantes les programmes concrets de l'Organisation et assurer la coordination avec d'autres organisations.</p> <p>Convaincus que le dialogue entre les cultures se nourrit aussi d'une compréhension exacte de l'histoire, nous apportons notre soutien aux travaux du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement de l'histoire, ainsi qu'aux projets qui s'y rapportent, et nous décidons d'intensifier nos efforts dans ce sens. Nous encourageons la société civile à prendre une part plus active à cette tâche.</p> <p>Nous nous engageons en faveur d'un nouveau dialogue entre l'Europe et ses régions voisines – la rive sud de la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale – sur la base des principes susmentionnés. Nous reconnaissons le rôle que joue le Centre Nord-Sud dans la promotion de ce dialogue et la mission qu'il accomplit en favorisant une prise de conscience européenne des questions concernant l'interculturalité et le développement.</p>	<p>CM-SUIVI3, GR-C Comités directeurs agissant sous la Convention culturelle CDDH CDMC CDMG APCE Congrès Conférence OING Coordonnateur du CdE pour le dialogue interculturel Centre Nord-Sud</p> <p>Fin 2007 (publication du livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel) 2008 (année européenne pour le dialogue interculturel)</p>
<p><b>7. Promouvoir le sport</b></p> <p>Nous attachons une grande importance au fonctionnement effectif de la Convention contre le dopage et de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football, qui sont des textes de référence dans le droit international. Conformément à la Recommandation R (99) 9 du Comité des Ministres sur le rôle du sport dans le développement de la cohésion sociale, nous recommandons la poursuite des activités du Conseil de l'Europe qui servent de références dans le domaine du sport.</p>	<p>CM / GR-C Comités conventionnels dopage et violence</p>

<p><b>8. Gérer les flux migratoires</b></p> <p>Nous sommes conscients de l'importance des mouvements de population à l'intérieur de l'Europe et d'autres continents vers l'Europe. La gestion de ces flux migratoires constitue un défi majeur pour l'Europe du 21<sup>e</sup> siècle. Nous considérons donc que le Conseil de l'Europe devrait poursuivre ses activités dans ce secteur, en coopération avec l'Union européenne, pour contribuer à une gestion plus équilibrée de ces flux à l'échelle continentale.</p>	<p>CM / GR-SOC CDMG</p>
---	-----------------------------

#### **IV – DEVELOPPER LA COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES**

Nous sommes fermement engagés à assurer une étroite coopération de l'action internationale et à coordonner celle-ci, en particulier sur la scène européenne. Le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE œuvreront par conséquent dans une symbiose et une complémentarité accrues en s'appuyant sur leurs compétences et domaines d'excellence respectifs.

<b>Points du Plan d'action</b>	<b>Procédures / Calendrier</b>
<p><b>1. Relations avec l'Union européenne</b></p> <p>Eu égard à l'importante contribution du Conseil de l'Europe à la démocratie, à la cohésion et à la stabilité en Europe, nous l'invitons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer ses relations avec l'Union européenne pour que l'acquis et les perspectives normatives du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne soient pris en compte, de manière appropriée, dans leurs activités respectives ;</li> </ul>	<p>CM / GR-EXT</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- approfondir sa coopération avec l'Union européenne dans les domaines des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la promotion de la démocratie pluraliste et de la primauté du droit ;</li> <li>- renforcer sa coopération avec l'Union européenne sur les questions d'intérêt commun, en particulier dans les domaines juridique, culturel, social et de jeunesse, y compris au moyen de programmes communs et par le biais d'une coopération avec les organes spécialisés du Conseil de l'Europe, tels que la Commission de Venise, le Comité européen pour la prévention de la torture, le groupe d'Etats contre la corruption, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, le Commissaire aux Droits de l'Homme et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice.</li> </ul>	<p>CM / GR-EXT</p>
<p>Un Mémoire d'accord sera rédigé entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, afin de créer une structure nouvelle de coopération et de dialogue politique intensifiés. L'accent devrait être mis en particulier sur la manière dont l'Union européenne et les Etats qui en sont membres pourraient utiliser davantage les instruments et les institutions disponibles du Conseil de l'Europe, et sur les modalités par lesquelles tous les Etats membres du Conseil de l'Europe pourraient bénéficier de liens plus étroits avec l'Union européenne.</p>	<p>CM-SUIVI3</p> <p>Fin 2006</p>

<p><b>2. Relations avec l'OSCE</b></p> <p>Nous encourageons le Conseil de l'Europe à développer et à rationaliser sa coopération avec l'OSCE sur la base de leurs tâches spécifiques et de leurs avantages comparatifs, tout en évitant les doubles emplois. Nous appelons en particulier à une coopération plus étroite avec l'OSCE dans les domaines prioritaires identifiés par le Groupe de coordination et ultérieurement adoptés par les instances dirigeantes des deux organisations, en commençant par la lutte contre le terrorisme, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, l'action contre la traite des êtres humains et la promotion de la tolérance et de la non-discrimination.</p> <p>A cet égard, nous nous félicitons de la Déclaration conjointe sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE figurant en annexe.</p>	<p>CM / GR-EXT Groupe de coordination Conseil de l'Europe / OSCE</p> <p>Septembre 2006 (4e réunion du Groupe de coordination)</p>
---	---

Points du Plan d'action	Procédures / Calendrier
<p><b>3. Relations avec les Nations Unies</b></p> <p>Nous encourageons le Conseil de l'Europe à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en vue à la fois de promouvoir les valeurs à vocation universelle partagées par les Etats membres du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et de réaliser en Europe les Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés par l'ONU, y compris – entre autres – le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et équilibré.</p>	<p>CM / GR-EXT</p>

## V – MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION – UN CONSEIL DE L'EUROPE TRANSPARENT ET EFFICACE

Points du Plan d'action	Procédures / Calendrier
<p>Nous chargeons le Comité des Ministres de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que ce Plan d'action soit rapidement mis en œuvre par les différents organes du Conseil de l'Europe, en coopération, le cas échéant, avec d'autres organisations européennes ou internationales.</p> <p>A titre urgent et prioritaire, nous chargeons le Comité des Ministres et le Secrétaire Général, avec l'assistance d'une expertise indépendante, de donner un nouvel élan au processus de réforme des structures organisationnelles et des méthodes de travail du Conseil de l'Europe. Ce processus devra viser, en s'appuyant sur les efforts déjà en cours, à un fonctionnement efficace de l'Organisation, conformément à ses objectifs et en gardant pleinement à l'esprit la nécessité de restrictions budgétaires. Une attention particulière devrait être consacrée aux initiatives ayant pour but le</p>	<p>GT-REF.INST, en liaison avec GR-AB et TC-PROG</p>

développement de la transparence et de la rentabilité ainsi que la coopération et le partage des connaissances à l'intérieur de l'Organisation.

Ce processus de réforme fera l'objet de rapports d'avancement réguliers au Comité des Ministres. Il sera examiné à la Session ministérielle de mai 2006.

Mai 2007 (rapport à la 117e Session du CM)

**2. CM/Del/Dec(2006)981/10.7F / 29 novembre 2006**

**Réunion d'experts conjointe de l'OSCE et du Conseil de l'Europe sur la Prévention du terrorisme : la lutte contre l'incitation au terrorisme et contre les activités terroristes connexes**

**(Vienne, 19-20 octobre 2006) –**

**Résumé**

*Décision*

Les Délégués

1. prennent note du résumé de la réunion d'experts conjointe de l'OSCE et du Conseil de l'Europe sur la Prévention du terrorisme : la lutte contre l'incitation au terrorisme et contre les activités terroristes connexes (Vienne, 19-20 octobre 2006), tel qu'il figure dans le document CM(2006)204 rev, et le transmettent aux Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER), Comité européen de coopération juridique (CDCJ), au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), au Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), au Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), au Comité directeur de l'éducation (CDED) et au Comité directeur de la culture (CDCULT) afin d'en tenir compte lors de leurs travaux et de faire rapport ;
2. conviennent de reprendre l'examen des suites à donner à la réunion susmentionnée à la lumière des propositions que fera le CODEXTER.

**3. CM/Del/Dec(2006)981/10.1F / 1 décembre 2006**

**Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)**

- b. Projet de mandat spécifique pour 2007-2008**
- c. Rapport abrégé de la 32e réunion (Athènes, 13-14 septembre 2006)**

*Décisions*

Les Délégués

1. approuvent le mandat spécifique du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), tel qu'il figure à l'Annexe 3 du présent volume de Décisions ;
2. prennent note du rapport abrégé de la 32e réunion du CAHDI, tel qu'il figure dans le document CM(2006)171, dans son ensemble.